

18/5/1993
IS.

PREFECTURE DES ARDENNES

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DES RELATIONS
AVEC LES COLLECTIVITES LOCALES

Bureau de l'Urbanisme, de l'Environnement
et du Logement

TEL. : 24 37 22 11

A R R E T E N° 93/227

PORTANT INSCRIPTION A L'INVENTAIRE SUPPLEMENTAIRE
DES MONUMENTS HISTORIQUES
- SECTION DES OBJETS MOBILIERS - DE DIFFERENTS OBJETS D'ART -

Le PREFET des ARDENNES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques,

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application de la loi du 23 décembre 1970,

VU le décret n° 71-859 du 19 octobre 1971 relatif aux attributions des Conservateurs des Antiquités et Objets d'Art,

La Commission départementale des Objets mobiliers entendue dans sa réunion du 24 septembre 1992,

A R R E T E :

Article 1er - Sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques, section des objets mobiliers, les objets d'art suivants :

AUTRECOURT

- Christ en croix et sainte Madeleine, toile peinte, XIXe siècle
- saint Joseph, toile peinte par J. Witloech, 1844
- sainte Famille, toile peinte, XIXe siècle
- chemin de croix, 14 toiles peintes, XIXe siècle
- lustre, XIXe siècle

.../...

l'ECHELLE

- confessionnal, bois, 1648

FUMAY

- saint Georges, statue de pierre, XVII^e siècle (proposé au classement parmi les Monuments historiques)
- saint Nicolas, statue de bois, début du XVIII^e siècle (proposé au classement parmi les Monuments historiques)
- saint Jean-Baptiste, statue de bois, XVIII^e siècle
- sainte Cécile, statue de bois, XVIII^e siècle
- plateau de quête, cuivre, 1780 (proposé au classement parmi les Monuments historiques)
- meubles de sacristie, bois, XVIII^e-XIX^e siècles
- bancs des bas côtés, bois, XVIII^e siècle
- confessionnal, bois, XVIII^e siècle
- bannière de Notre-Dame de l'Usine, soie brodée, XIX^e siècle (proposée au classement parmi les Monuments historiques)
- dais de procession, bois, XVIII^e siècle

GRANDPRE

- tableau de l'Assomption, toile peinte et cadre, XVIII^e siècle (proposé au classement parmi les Monuments historiques)

HARGNIES

- calice, argent doré et or, 1620 (proposé au classement parmi les Monuments historiques)
- retables central, nord et sud, XIX^e siècle
- saint Pierre, toile peinte, début du XIX^e siècle (proposé au classement parmi les Monuments historiques)
- saint Lambert, toile peinte, début du XIX^e siècle (proposé au classement parmi les Monuments historiques)

MAIRY

- chaire à prêcher, bois, XVIII^e-XIX^e siècles

MONTCORNET

- statue de Marie-Madeleine, bois, XV^e siècle

MOUZON (maison de retraite)

- Cérès, statue, pierre, vers 1780
- deux lions, pierre sculptée, 1781

VENDRESSE (église de la Cassine)

- chaire à prêcher, bois, XVIII^e siècle
- banc avec panneaux sculptés représentant le Christ entouré d'enfants et saint Vincent de Paul, bois, XIX^e siècle

VILLERS -CERNAY

- Vierge, statue, bois, XVIII^e siècle
- saint Roch, statue, bois, XVIII^e siècle

VIVIER-AU-COURT

- Vierge, statue, pierre, XVIII^e siècle

VILLERS -SUR-LE -MONT

- éléments de fonts baptismaux, pierre bleue
- saint évêque, statue, bois, XVI^e siècle (proposé au classement parmi les Monuments historiques)

Article 2 - Les présentes dispositions d'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, section des objets mobiliers, seront notifiées aux maires des communes intéressées avec mission d'en avertir les ministres du culte affectataires.

Article 3 - Le Secrétaire Général de la Préfecture des Ardennes, Madame le Conservateur Départemental des Antiquités et Objets d'Art, Monsieur l'Inspecteur des Monuments Historiques en mission dans les Ardennes sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CHARLEVILLE-MEZIERES, le 18 mai 1993

POUR LE PREFET
LE SECRETAIRE GENERAL

Pour ampliation

le Préfet
de la Préfecture
Bureau

Catherine VAILLANT

Jean-Luc NEVACHE